

## Maître d'ouvrage



# LES PLAINES DE LA CHAUMIERE

## Autorisation environnementale

### *Résumé non technique*



Avril 2019 – Version D0

**Titre : Les plaines de la Chaumière – Autorisation environnementale – Résumé non technique**

Version : D0

Maître d'ouvrage : CHAMAZONE PROMO

Localité : Matoury, Guyane française

Date de remise : Avril 2019



Bureau d'études environnement & VRD

**SIÈGE**  
Immeuble PATAWA  
854 A Route de Rémire  
97354 REMIRE MONTJOLY

**CONTACT**  
Tél. 0594 27 33 42  
Fax 0594 30 92 69  
contact@agirenvr

SAS au capital de 10 200 €  
SIRET 443 595 632 00037 APE 712 B

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>LOCALISATION DU PROJET</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET</b> .....	<b>3</b>
3.1	RELIEF ET SOUS-SOL.....	3
3.2	RUISSELLEMENT ET COURS D'EAU.....	3
3.3	RISQUES NATURELS.....	4
3.4	CLIMAT .....	4
3.5	MILIEU NATUREL.....	5
3.6	PATRIMOINE.....	1
3.7	ENVIRONNEMENT HUMAIN.....	1
3.8	DOCUMENTS D'URBANISME.....	1
3.9	DESSERTE ET DEPLACEMENTS.....	1
3.10	RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS .....	2
3.11	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE .....	2
3.12	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....	3
<b>4</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET</b> .....	<b>6</b>
4.1	PRESENTATION DU PROJET .....	6
4.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX .....	6
4.3	ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....	7
<b>5</b>	<b>SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES</b> .....	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>SYNTHESE ESPECES PROTEGEES ET/OU DETERMINANTES ZNIEFF ET MESURES DEDIEES</b> .....	<b>14</b>
<b>7</b>	<b>COUT DES MESURES D'INSERTION</b> .....	<b>16</b>
<b>8</b>	<b>JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>17</b>
<b>9</b>	<b>ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION UTILISEES</b> .....	<b>18</b>
9.1	CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	18
9.2	EVALUATION DES EFFETS DU PROJET .....	18

## 1 OBJET DE L'ETUDE D'IMPACT

La société Chamazone Promo souhaite aménager les parcelles BC 323 et BC 48 dans le secteur de la Chaumière sur la commune de Matoury. L'opération est nommée « Les Plaines de la Chaumière ».

Les aménagements prévus consistent à réaliser un lotissement comprenant 165 logements, répartis en 120 logements individuels (villas ou maisons jumelées) sur des parcelles d'environ 1200 m<sup>2</sup>, et 3 bâtiments collectifs pour 45 logements. Il y aura également un lot destiné à un équipement de proximité et une aire de jeux. La surface totale aménagée est de 19,8 ha.

La réalisation de cette opération est soumise à la législation pour la protection de l'environnement.

Le projet est soumis à la réalisation d'une autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau, valant étude d'impact et demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.

## 2 LOCALISATION DU PROJET

Le terrain à aménager se situe sur la commune de Matoury, en Guyane française.

La zone d'étude est localisée au nord-ouest du Mont Grand Matoury, dans le secteur Austerlitz, à l'extrémité ouest du chemin de la Chaumière.

Il s'agit d'une zone péri-urbaine.

Au nord-est de la parcelle, on trouve quelques villas individuelles, et notamment le lotissement Louisor.

Le reste de la parcelle est bordée de zones boisées, dont celles la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury à l'ouest et au Sud.

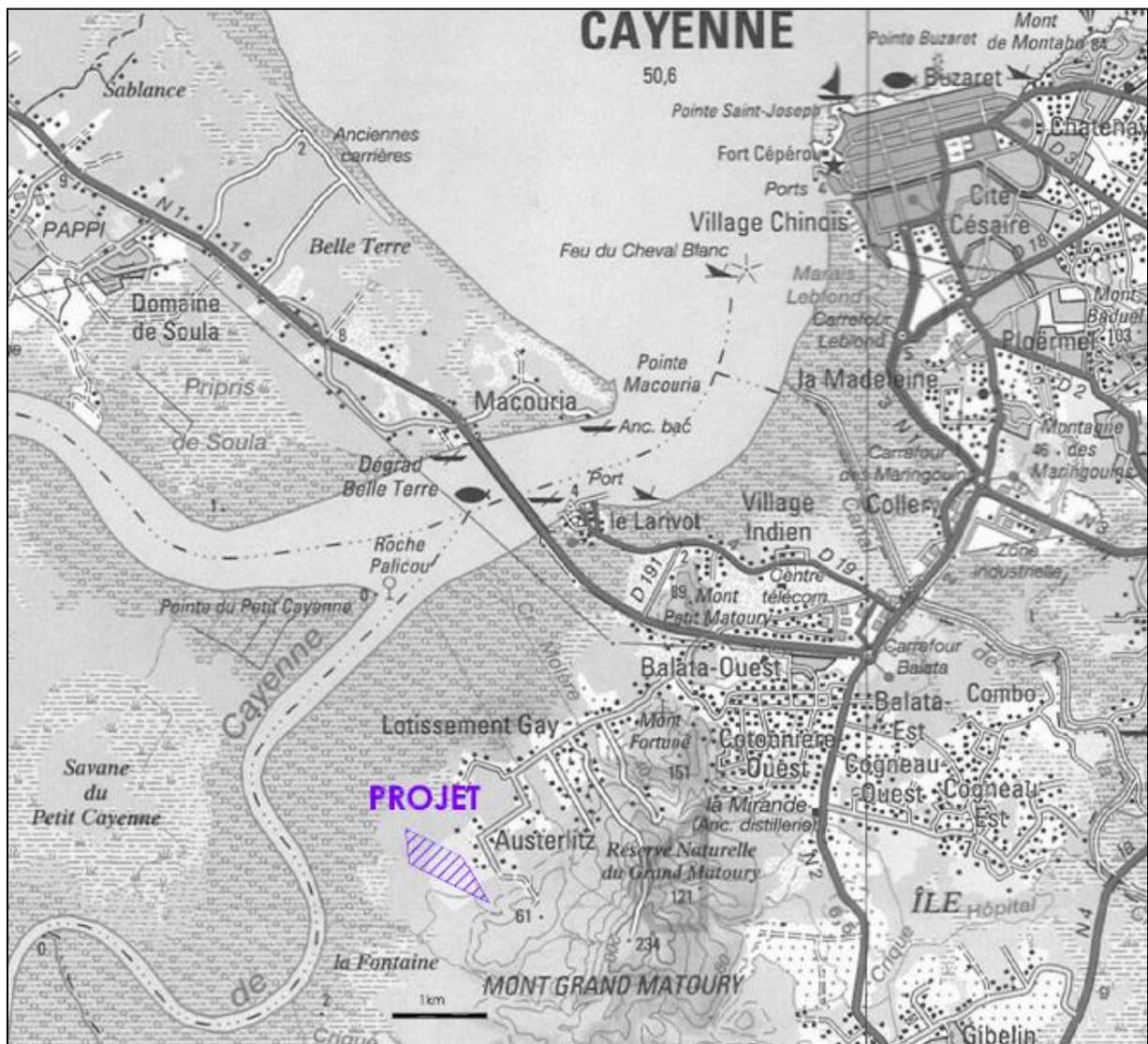


Figure 1 : Localisation du projet au niveau de l'île de Cayenne IGN 1/100 000 (AGIR ENVIRONNEMENT)

### 3 DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET

#### 3.1 RELIEF ET SOUS-SOL

Le terrain est situé à proximité des prairies bordant la rivière de Cayenne et en contrebas des reliefs du Mont Grand Matoury (234 m d'altitude).

La zone à aménager présente des altitudes comprises entre 1,2 et 10,5 m NGG. Des lignes de crête

Deux zones basses humides sont identifiées en bordure ouest du terrain. Leur altitude s'établit en dessous de 2,5 m NGG.

Le sous-sol est constitué principalement d'argiles rouge et blanche, de sable argileux et de grès tendre jaune.

#### 3.2 RUISSELLEMENT ET COURS D'EAU.

Le projet ne reçoit pas d'eaux en provenance d'un bassin versant amont.

Les eaux pluviales ruissèlent sur le terrain depuis le point haut en direction de 3 exutoires :

- A et A' : vers l'ouest en direction de zones basses marécageuses,
- B : vers le nord en direction de la parcelle BC170 puis une zone basse marécageuse,
- C : Vers le sud en direction de la parcelle BC 47 jusqu'à une zone basse, avec de nombreux canaux d'irrigation (artificiels).

Les eaux s'écoulent ensuite de manière diffuse dans les prairies et marécages boisés bordant la rivière de Cayenne. Ces secteurs, non aménageables, ne présentent pas d'enjeux en termes d'augmentation des débits d'eaux pluviales.

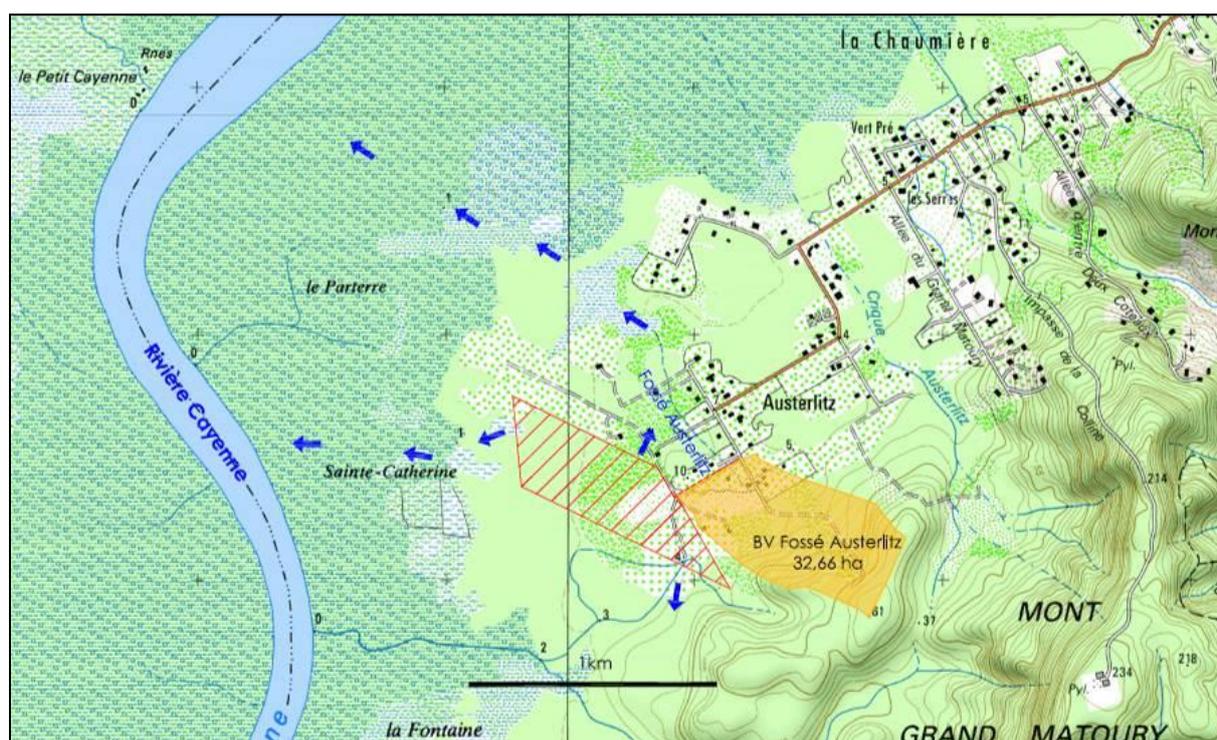


Figure 2 : Localisation du milieu récepteur du projet (AGIR ENVIRONNEMENT)

La piste d'accès au terrain traverse le fossé Austerlitz. En amont de la piste, le bassin versant de ce fossé est d'environ 32,66 ha depuis le bas des pentes du Mont Grand Matoury. Cet écoulement se poursuit du sud au nord à travers des parcelles privées en direction des marais bordant la rivière de Cayenne.

### **3.3 RISQUES NATURELS**

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de l'Île de Cayenne issue de la directive inondation a été approuvée par arrêté préfectoral le 02/03/2017.

Des cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation pour le Territoire à Risque Important d'inondation de l'Île de Cayenne ont été élaborées et approuvées par arrêté préfectoral le 26/01/2017.

Le terrain objet de l'opération est concerné par la cartographie du Territoire à Risque Important d'Inondations (TRI) :

- Cas des inondations par débordement de cours d'eau

Dans les zones de hauteur d'eau inférieure à 0,5m, les habitations sont autorisées, les bâtiments sensibles interdits, après remblais de 1 m par rapport au terrain naturel.

Dans les zones de hauteur d'eau entre 0,5 et 1 m, les habitations et les constructions recevant du public sont interdites.

- Cas des inondations par submersion marine

Les constructions et aménagements sont admis sous réserve de ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et ne pas retarder l'exondation des terrains.

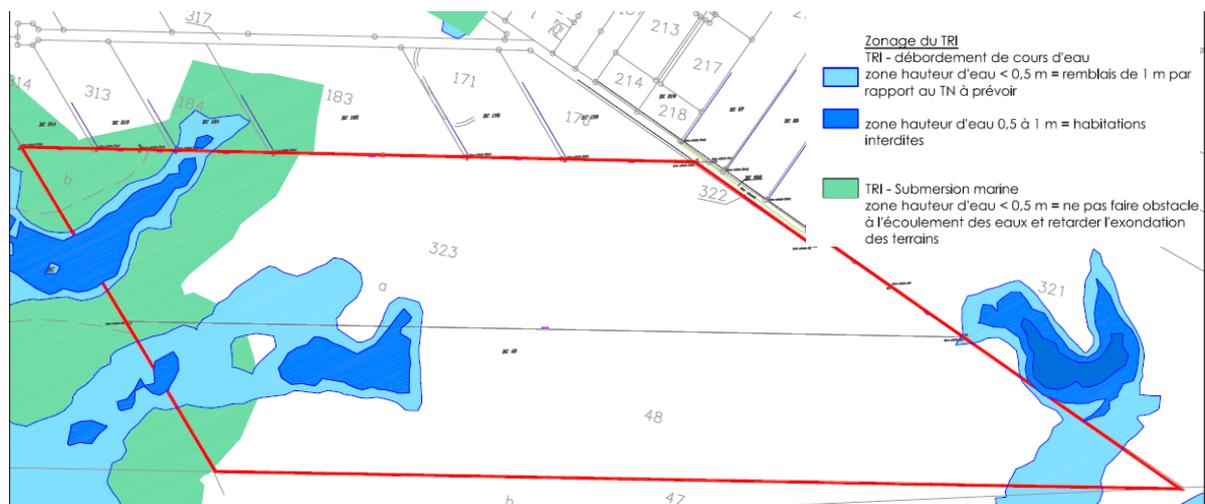


Figure 3 : Carte de zonage du TRI au droit de l'opération

### **3.4 CLIMAT**

La Guyane est soumise à un climat équatorial, chaud, très pluvieux et par conséquent très humide. Elle bénéficie également d'un ensoleillement très important.

La pluviométrie moyenne annuelle sur la commune de Matoury est de 2750 mm.

Les vents dominants sur la zone proviennent le plus souvent du secteur Est à Nord-est.

Concernant le changement climatique, à l'échelle régionale les tendances observées sont une hausse des températures et une augmentation du niveau moyen de la mer.

### **3.5 MILIEU NATUREL**

L'évaluation environnementale du site du projet, basée sur une étude floristique et faunistique, a été confiée à un expert faune flore, M. PELLETIER.

#### ▪ **Habitats naturels et flore**

Au droit de la zone d'étude, **deux habitats** revêtent des **enjeux forts de conservation**. Il s'agit d'une part de la forêt mature et d'autre part de la zone humide marécageuse.

Au niveau de la flore patrimoniale, les **enjeux de conservation** sont particulièrement **faibles**.

En effet, parmi les **221 espèces végétales inventoriées** sur l'ensemble du site, **seules trois sont des plantes remarquables**, déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Guyane.

#### ▪ **Faune**

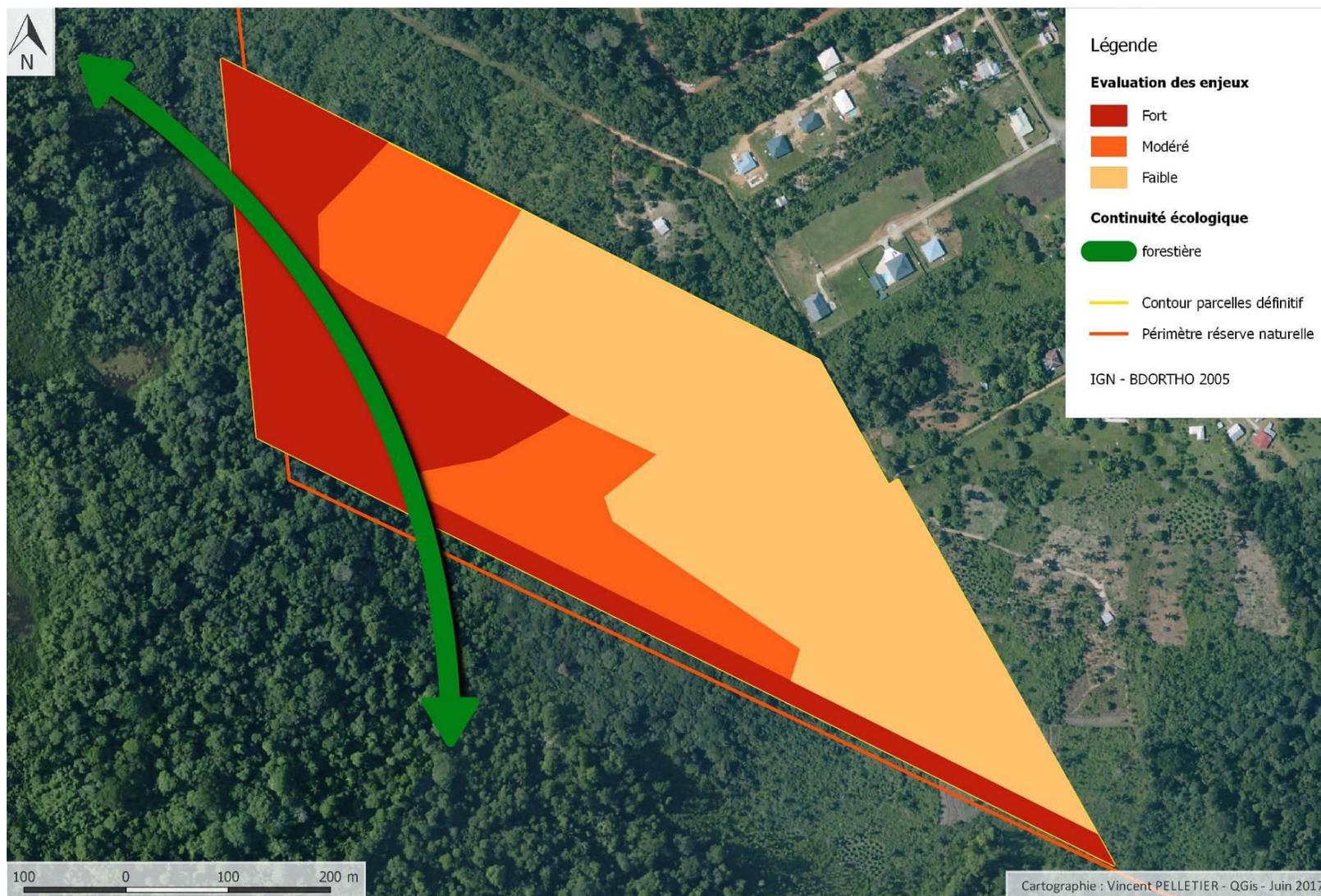
Le site présente des habitats potentiellement favorables aux batraciens (marais, forêt mature).

L'inventaire herpétologique mené en 2017 a révélé la présence de 9 espèces d'amphibiens et de 5 espèces de reptiles, sans découverte d'espèces rares.

Parmi les 103 espèces d'oiseaux inventoriées, 20 espèces remarquables sont détectées, dont **19 espèces protégées**.

Sur les 7 espèces de mammifères inventoriées, on note la présence **d'un élément remarquable** : un groupe de pécaris à lèvres blanches, indicateur de forêts matures en bon état de conservation, qui réside principalement dans la Réserve naturelle voisine.

La liste des espèces protégées et déterminantes figure en page 14 de ce résumé.



Cartographie des enjeux et continuité écologiques (La Chaumière, commune de Matoury)

### **3.6 PATRIMOINE**

La zone à aménager se trouve en bordure immédiate de la Réserve Naturelle Nationale du Mont Grand Matoury.

Le Service Régional d'Archéologique (SRA) consulté en date du 18/08/2016 a indiqué que compte tenu de sa nature et sa localisation, le projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Aussi un diagnostic archéologique préventif sera émis sur les demandes de travaux sur la zone d'étude.

### **3.7 ENVIRONNEMENT HUMAIN**

#### **▪ Population**

La population légale 2013 de la commune de Matoury (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016) est de 30 244 habitants.

Le taux d'accroissement annuel, calculé entre 2007 et 2012 est de 3,6 %.

#### **▪ Urbanisation et équipements dans le secteur du projet**

Plusieurs zones d'habitat sont présentes dans la zone d'étude élargie. Le secteur Chaumière-Austerlitz est une zone d'habitat diffus, avec principalement des villas individuelles sur de grandes parcelles.

Sur la parcelle BC170, juste en bordure nord-est de l'opération, se trouve une construction spontanée au milieu d'une zone d'abattis..

Sur la parcelle BC 171 il y a également une construction privée, dont l'accès se fait par la piste présente sur la parcelle BC322 puis BC317. La construction n'est pas visible depuis la piste.

La parcelle BC321 est quant à elle occupée par une construction sommaire et une grande zone d'abattis qui s'étend également sur la pointe sud est de la parcelle projet (BC48).

### **3.8 DOCUMENTS D'URBANISME**

Dans le projet de Schéma d'Aménagement Régional (SAR) approuvé au 6 juillet 2016, le secteur du projet est classé en espace urbanisé (prioritaire pour l'urbanisation).

Le projet de lotissement des Plaines de la Chaumière est compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CACL.

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Matoury, les parcelles concernées par le projet sont classées en zone AUd3. Le projet est compatible avec le PLU.

Il existe une petite zone (3565 m<sup>2</sup>) classée en Espace Boisé Classé (EBC) non aménageable, qui fera l'objet d'une procédure de modification simplifiée pour adapter le zonage.

En effet, elle est actuellement recouverte d'une friche arbustive qui ne présente pas d'enjeux de conservation au niveau environnemental.

### **3.9 DESSERTE ET DEPLACEMENTS**

La zone d'étude est accessible principalement depuis la RN1 (l'un des axes structurants du département) en empruntant le chemin de la Chaumière.

Il faut ensuite emprunter l'allée du Grand Cèdre, puis l'allée de l'Ebène souffre.

Puis une piste en latérite d'environ 300 m mène aux parcelles projet.

### **3.10 RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS**

La gestion des eaux pluviales relève de la compétence communale.

- **Eaux usées**

L'opération se situe en zone d'assainissement non collectif.

- **Alimentation en eau potable**

Il n'y a pas de périmètre de protection de captage d'eau dans le secteur d'étude.

Le réseau d'adduction d'eau potable est existant le long de l'allée de l'Ebene souffre.

- **Electricité**

Le réseau électrique existant dans la zone d'étude est situé le long de l'allée de l'Ebene souffre

- **Collecte des déchets**

La collecte et le traitement des déchets sur la zone relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL).

### **3.11 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE**

Les zones d'eaux stagnantes sont propices au développement des moustiques, vecteurs de maladies graves.

La conception des aménagements hydrauliques devra être soignée afin d'éviter la formation de gîtes larvaires.

### **3.12 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

L'analyse de l'état initial du site et son environnement a permis de mettre en évidence les principaux enjeux et sensibilités de la zone d'étude figurant dans le tableau suivant.

	<b>CONTRAINTES</b> (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	<b>OPPORTUNITÉ</b> (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	<b>Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet</b> +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
<b>Climat</b>	Ensoleillement important, taux d'humidité élevé, vents constants et moyens	Potential pour les énergies renouvelables et la construction bioclimatique	+
<b>Relief</b>	Terrains hydromorphes en partie basse du site.		+
<b>Eau</b>	Nécessité d'assurer une gestion des eaux pluviales : - quantitatif : transparence hydraulique - qualitatif : qualité de l'eau à préserver		+++
<b>Risques naturels</b>	Présence de zones inondables Eviter les remblais dans les zones inférieures à la côte de référence		+++
<b>Milieu naturel</b>	Préservation de la forêt mature hydromorphe et de la zone humide marécageuse.  Projet en limite avec une zone naturelle protégée  Mesures d'évitement / réduction à prévoir pour les espèces protégées		++

	<b>CONTRAINTES</b> (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	<b>OPPORTUNITE</b> (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	<b>Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet</b> +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
<b>Patrimoine</b>	Présence de sites archéologiques à proximité → diagnostic archéologique prescrit Proximité immédiate de la réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury		++
<b>Paysage</b>	Intégration du projet par rapport aux zones naturelles avoisinantes		++
<b>Logements équipements</b>		Pression foncière forte sur l'île de Cayenne Contribue à répondre aux besoins en logements importants	++
<b>Urbanisme</b>	Modification simplifiée du PLU au niveau de la zone EBC		+
<b>Déplacements</b>	Zone enclavée actuellement	Développement d'un maillage viaire cohérent Prise en compte des déplacements piétons et cycles	++
<b>Réseaux Déchets</b>		Participation au développement des réseaux et à la collecte des déchets	+
<b>Energies</b>		Priorité systématique aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables	+
<b>Risques technologiques</b>	/	/	0
<b>Nuisances, sécurité, salubrité</b>	Conception des aménagements hydrauliques évitant la formation de gîtes larvaires		+



## 4 DESCRIPTION DU PROJET

### 4.1 PRESENTATION DU PROJET

Le site retenu pour l'implantation l'opération des Plaines de la Chaumière se situe en zone semi-urbaine, dans la continuité de l'urbanisation existante.

Les aménagements prévus consistent à réaliser un lotissement comprenant 165 logements, répartis en 120 logements individuels (villas individuelles ou maisons jumelées) sur des parcelles d'environ 1200 m<sup>2</sup>, et 3 bâtiments collectifs pour 45 logements. Il y aura également un lot destiné à un équipement de proximité et une aire de jeux. La surface totale aménagée est de 19,8 ha.

Une voie d'accès au lotissement sera réalisée depuis la voie existante rue Ebène Souffre. Une voie de desserte interne sera réalisée en bouclage afin de desservir les parcelles. Une voie en impasse desservira les lots en limite Sud. Cette voie sera bordée de trottoirs et de places de stationnement.

L'amenée et la desserte des réseaux d'eau potable, électricité, télécommunication sera réalisée.

Un réseau d'eaux pluviales enterré sera réalisé pour collecter les eaux pluviales et les évacuer dans la zone humide située à l'extrémité ouest du lotissement.

Une zone de 5,1 ha située en partie ouest du terrain, en limite de la Réserve naturelle du Mont Grand Matoury ne sera pas aménagée afin de préserver une partie des zones d'enjeux environnementaux identifiées (zones humides et forêts matures drainées / hydromorphes) et conserver une bande de 30 mètres en limite de la Réserve. Cette zone représente 20,7 % de la surface initiale des parcelles (25 ha).

### 4.2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le terrain sera divisé de façon à obtenir 125 lots.

120 parcelles de surface moyenne de 1000 m<sup>2</sup>, avec seulement quelques plus grandes parcelles de l'ordre de 1800 m<sup>2</sup>, seront destinées à la construction de villas individuelles ou jumelées. Trois lots de 5500 m<sup>2</sup> et deux fois 4400 m<sup>2</sup> seront destinés à des logements collectifs.

Un lot de 4200 m<sup>2</sup> environ sera dédié à un équipement de proximité (école, structure d'accueil petite enfance, etc...).

6 lots pourront également être rassemblés par 2 pour l'implantation de bâtiment à usage tertiaire (commerces, santé...).

La phase de terrassements consistera d'abord en un déforestation, débroussaillage et un décapage du terrain à aménager.

#### ▪ **Accès et voiries**

La voie d'accès à l'opération se fera via la route existante « allée de l'Ebène Souffre » puis la piste d'environ 300 ml située sur les parcelles BC320, BC322, et BC324. Cette piste sera revêtue en enrobé et agrémentée d'un trottoir.

Un ouvrage hydraulique sera réalisé afin de permettre la traversée du fossé Austerlitz au droit la voie d'accès. Cet ouvrage sera dimensionné de manière à ne pas impacter l'écoulement des eaux.

Les voiries intégreront des trottoirs.

Une place de stationnement par parcelle à bâtir sera créée le long de la voie interne au lotissement pour les visiteurs. Il est également prévu des places au niveau de l'aire de jeux.

#### ▪ **Gestion des eaux pluviales**

Le réseau de collecte des eaux pluviales sera constitué de canalisations enterrées.

Le réseau pluvial enterré aura pour exutoire les zones basses marécageuses présentes à l'ouest et au sud-est du terrain, en lien avec la zone de marais et les mangroves bordant la rivière de Cayenne.

Le projet présentera quatre exutoires principaux, dont 3 dans la zone basse présente à l'ouest et un dans la zone basse présente au sud-est.

Avant arrivée dans le milieu récepteur, au droit de chaque exutoire en sortie des têtes de buse des canalisations, un ouvrage en enrochement sera réalisé pour atténuer la vitesse de l'eau, limiter les risques d'érosion et d'affouillement.

Cet ouvrage sera suivi d'un dispositif de filtration type noue enherbée afin de retenir la pollution particulaire.

Un ouvrage hydraulique sera réalisé sous la voie d'accès à l'opération afin d'assurer la transparence hydraulique au droit du fossé Austerlitz.

#### ▪ **Gestion des eaux usées**

Les eaux usées du lotissement, seront traitées individuellement sur chaque parcelle par un système d'assainissement autonome. L'acquéreur de chaque lot aura à charge la réalisation et l'entretien du système d'assainissement des eaux usées.

Le système mis en place devra être conforme à la réglementation en vigueur et avoir reçu un agrément du Ministère de l'Ecologie du développement Durable et de l'Energie et du Ministère des affaires sociales et de la santé.

Une autorisation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC de la CACL) devra être préalablement obtenue par l'acquéreur lors de la demande de permis de construire.

### **4.3 ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

Le réseau d'eau potable sera rétrocédé à la CACL, qui en assurera la gestion et l'entretien.

L'entretien de la voirie, du réseau de collecte des eaux pluviales ainsi des espaces verts sera à la charge de l'association syndicale de l'opération.

Les propriétaires des parcelles auront à leur charge l'entretien des dispositifs d'assainissement des eaux usées conformément à la réglementation en vigueur.

Maître d'ouvrage :



Chamazone Promo  
2171 route de Montjoly  
Les jardins de la Kampagn'  
97354 RÉMIRE-MONTJOLY

BE Env :



AGIR Environnement  
854 route de Rémoire  
97354 Rémoire-Montjoly  
Tél: 0594 27 33 42

BET VRD :



AGIR  
Immeuble PATAWA  
854, route de Rémoire  
97354 Rémoire-Montjoly  
Tél: 0594 30 09 13 - Fax: 0594 30 92 69  
secretariat@agirvrd.fr

Phase :

PA

PA 09 :

Hypothèse d'implantation des constructions

Informations :

Echelle : 1/1000ème      Système : RGF95

Modifications :

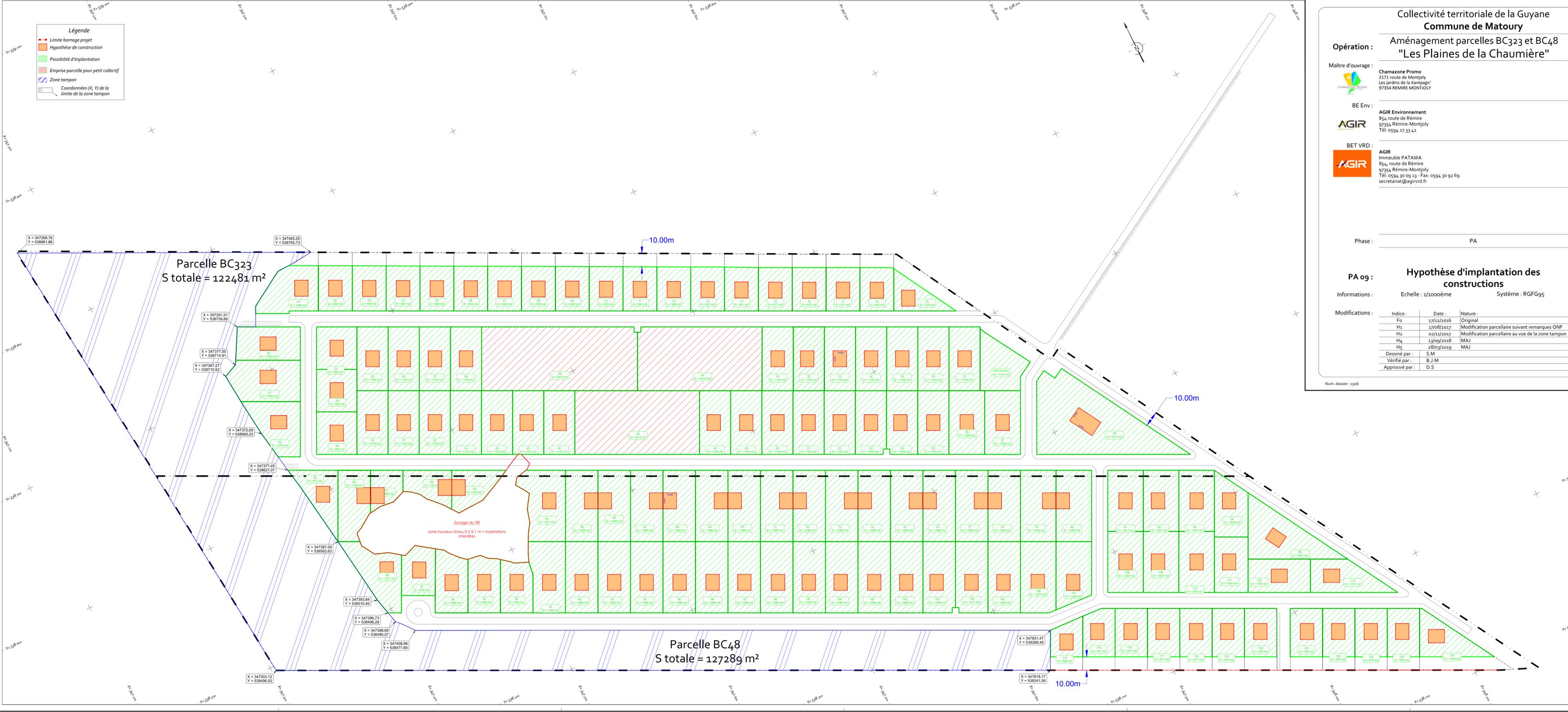
Indice :	Date :	Nature :
F0	27/12/2016	Original
H1	17/08/2017	Modification parcellaire suivant remarques ONF
H2	02/11/2017	Modification parcellaire au vue de la zone tampon
H4	13/09/2018	MAJ
H5	28/03/2019	MAJ
Dessiné par :	S.M	
Vérfié par :	B.J-M	
Approuvé par :	D.S	

Num. dossier : 1506

**Légende**

- Limite bornage projet
- Hypothèse de construction
- Possibilité d'implantation
- Emprise parcelle pour petit collectif
- Zone tampon

Cordonnées (X, Y) de la limite de la zone tampon



Parcelle BC323  
S totale = 122481 m²

Parcelle BC48  
S totale = 127289 m²

Zonage du 18m  
zone hauteur d'eau 0,5 à 1 m = habitations interdites

## 5 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIÉES

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
<b>SOL, SOUS-SOL ET EAUX SOUTERRAINES</b>	Chantier	Travaux de terrassement	Modification de la géomorphologie	Faible Permanent	Projets adaptés au relief de la zone dans le but de limiter les terrassements Bilan nul déblais/remblais recherché
		Stockage et évacuation des matériaux de déblais/remblais	Destruction du milieu naturel, obstacles aux écoulements, nuisances visuelles	Faible à élevé Temporaire	Choix de sites adaptés pour le stockage des matériaux Déblais excédentaires évacués vers un site agréé
	Chantier	Circulation des engins de chantier, tassement du sol, terrassement	Destruction de terre végétale, mélange avec matériaux inertes Stérilité des sols	Modéré Temporaire	Balisage des zones de chantier Terre végétale décapée et stockée sur une zone appropriée pour être réutilisée sur site
	Chantier / exploitation	Imperméabilisation des sols, drainage, remblais	Modification du régime hydrologique et hydraulique dans la zone basse	Négligeable Permanent	/
<b>EAUX DE SURFACE</b>	Exploitation	Imperméabilisation des sols	Augmentation des débits de pointe aux exutoires	Faible Permanent	Limitation de l'imperméabilisation à 25 % par parcelle de lot à bâtir
	Exploitation	Remblais au niveau de la voie d'accès	Diminution des capacités / Obstacles aux écoulements en cas de crues	Modéré Permanent	Ouvrage de franchissement dimensionné pour une pluie de retour décennale au droit du fossé Austerlitz
	Exploitation / Chantier	Aménagements réalisés en zones humides	Destruction de zone humide	/	Zones humides préservées
<b>BIODIVERSITE</b>	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 5 espèces de rapaces forestiers protégés	Temporaire Permanent Très faible	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée
	Projet / Chantier	Déforestation	Risque de mise en danger de la faune non mobile	Temporaire Faible	L'association Kwata sera mandatée lors des travaux pour recueillir et déplacer la faune peu mobile
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de forêt secondaire et forêt mature hydromorphe / drainée et friche Impacts indirects : ouverture du milieu (chasse) à proximité d'espaces naturels sensibles	Modéré Permanent	Abattage des arbres vers l'intérieur du chantier pour préserver les milieux sensibles adjacents - Balisage des milieux sensibles avant travaux Sens de déforestation allant de l'est vers l'ouest afin de faciliter le refuge de la faune vers les zones non impactées et protégées Interdiction de la chasse – Entrée du chantier clôturée
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de forêt mature hydromorphe / drainée (2,35 ha) Perte de territoire pour les espèces animales	Modéré Permanent	Modification du plan d'aménagement : préservation de 53 % (2,68 ha) de la forêt mature hydromorphe / drainée
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction de zones humides	Important permanent	Mesure d'évitement : modification du plan d'aménagement pour préserver les zones humides
	Projet / Chantier	Déforestation	Destruction d'individus d'espèces végétales déterminantes ZNIEFF	Faible Permanent	Conservation des habitats (marais) ou d'une partie des habitats (forêt mature) sur le site permettra le maintien de ces espèces Déplacement de deux espèces <i>Vanilla cf. palmarum</i> et <i>Aristolochia stahelii</i>

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
BIODIVERSITE	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers / lisière hydromorphe	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 12 espèces d'oiseaux protégées	Temporaire Permanent  Faible à modéré	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée Conservation des zones humides (marais)
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction de friches et abattis	Dérangement pendant les travaux et perte de territoire pour 2 espèces de rapaces rudéraux protégés	Temporaire Permanent  Faible	/
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction de friches et abattis	Dérangement pendant les travaux et risque de destruction de nichée Perte de territoire  pour 3 espèces d'oiseaux protégées liées aux friches	Temporaire Permanent  Faible	Déforestation en saison sèche (Août à novembre) afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces
	Projet/Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux et risque de destruction de nichée Perte de territoire  pour 2 espèces d'oiseaux dont 1 protégée liées aux forêts littorales	Temporaire Permanent  Modéré	Maintien d'une partie de la forêt mature hydromorphe / drainée Déforestation en saison sèche (Août à novembre) afin d'éviter la période optimale de reproduction de ces espèces
	Projet / Chantier	Déforestation Destruction d'habitats forestiers	Dérangement pendant les travaux Destruction d'une zone d'alimentation pour espèce ZNIEFF (harde de pécaris à lèvres blanches)	Temporaire Permanent  Modéré	Maintien d'une partie de forêt mature hydromorphe / drainée
PATRIMOINE NATUREL	Projet / Chantier	Réalisation de l'opération à proximité de la Réserve Naturelle du Mont Grand Matoury	Perte de territoire pour les animaux de la réserve naturelle Facilitation des accès pour les animaux domestiques et les chasseurs.	Fort Permanent	Zone tampon boisée préservée sur environ 60% du linéaire de lisière entre le projet et la Réserve naturelle, où les habitats naturels présents sont en bon état de conservation Non déforestation d'une partie de la forêt mature
PAYSAGE	Chantier	Présence d'engins de chantier Décapage de sols Envols de poussières	Dégradation des paysages	Faible Temporaire	Organisation rigoureuse du chantier Mise en place de palissade Respect des éléments végétaux conservés dans le plan d'aménagement
	Projet	Urbanisation d'une zone naturelle boisée / en friche	Transformation de l'ambiance paysagère	Modéré Permanent	Aménagements paysagers prévus Essences plantées choisies parmi une palette végétale locale Espèces invasives proscrites / Destruction de l'espèce invasive présente sur site ( <i>Asystasia gangetica</i> ) lors des travaux Tonte régulière des espaces verts du projet

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
POPULATION ET BIENS MATERIELS	Projet / Chantier	Réalisation des travaux	Destruction des cultures vivrières	Faible Permanent	Agriculture spontanée illégale - Pas de mesures prévues
	Projet	Création de logements Création d'aires de jeux Installation de commerces	Nouvelle offre de logements Création d'emplois et d'activités	Positif	/
	Projet	Création d'une nouvelle trame viaire	Augmentation de la fréquentation / circulation automobile	Modéré Permanent	Participation au développement des modes de déplacements doux Création de dessertes pour les piétons / voirie partagée pour les cycles
UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES	Chantier	Terrassement du projet (Déblais / remblais)	Utilisation de matériaux d'apport pour la réalisation des plateformes du projet	Faible Temporaire	Projet conçu de manière à minimiser les remblais en suivant au mieux le relief du site. Matériaux d'apport (latérite) de fabrication locale, issus des carrières agréées
	Chantier	Arrosage des surfaces décapées pour limiter les envols de poussières. Lavage des engins de chantier	Augmentation des besoins en eau potable	Faible Temporaire	/
	Projet	Augmentation de la population et des activités	Augmentation des besoins en eau potable	Modéré Permanent	CACL informée du projet de lotissement et des besoins de l'opération
POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS	Chantier	Réalisation des travaux Circulation des engins de chantier	Perturbation de la circulation  Dégradation d'habitats naturels sensibles	Faible Temporaire	Riverains informés – signalisation du chantier Barrière de sécurité isolant l'accès au chantier Circulation des camions de chantier en dehors des heures de pointe sur voie d'accès
	Chantier	Travaux d'extension ou de dévoiement de réseaux	Coupures momentanées Gêne pour les riverains et futurs habitants	Faible Temporaire	Travaux sur les réseaux éviteront les coupures dans la mesure du possible Information des riverains au préalable si toutefois indispensable
	Chantier / exploitation	Infiltration de produits polluants dans les sols	Pollutions chroniques et/ou accidentelles de la nappe	Faible à élevé Temporaire	Dispositions prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines
	Chantier	Décapage des sols Travaux	Rejets de matières en suspension dans les eaux de surface Atteintes des milieux aquatiques	Faible à élevé Temporaire	Travaux réalisés en saison sèche (août à novembre) En fin de journée, arrêter le chantier en laissant une surface régulière bien compactée Dispositifs de décantation / filtration des matières en suspension avant rejet dans le milieu récepteur
	Chantier	Fuite d'huile, de carburant Lessivage de produits dangereux stockés dans de mauvaises conditions Déversement accidentel de polluants	Pollution des eaux et du sol	Moyen à élevé Temporaire	Véhicules de chantier stockés et entretenus sur des sites adaptés hors chantier Produits polluants stockés sur une cuvette de rétention étanche Etablissement de plans d'urgence en cas de déversement accidentel Réalisation soignée des revêtements bitumineux et de la pose des bétons
	Exploitation	Lessivage d'hydrocarbures et huiles sur les chaussées Accident entraînant le déversement de produits dangereux dans le milieu naturel Utilisation de produits phytosanitaires	Contamination des eaux de surface par hydrocarbures, métaux lourds, matières en suspension	Faible à élevé Temporaire ou permanent	Dispositif de dissipation des eaux pluviales mis en place à chaque exutoire Usage raisonné des phytosanitaires
	Exploitation	Dysfonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome des eaux usées	pollution organique et bactériologique des eaux de surface	Faible à élevé Temporaire / permanent	Dispositifs d'assainissement autonomes mis en place après approbation du SPANC de la CACL Entretien régulier des dispositifs à prévoir
	Chantier	Réalisation des travaux  Défrichage	Production de déchets verts (racines, souches, andains), Production de déchets (déblais, déchets de chantier)	Faible Temporaire	Limitation des déblais par réutilisation en remblais Mise en décharge des déchets non valorisables Utilisation de matériaux de construction issus de filière de recyclage ou non polluants privilégiée
	Exploitation	Augmentation de la population	Production de déchets supplémentaire (ménagers, encombrants, déchets verts)	Modéré Permanent	Aménagement des voiries en bouclage conformément aux préconisations de la CACL

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description
POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS	Chantier	Travaux de terrassements et de construction Fonctionnement des engins de chantier	Envois de poussières Emission de substances polluantes	Nul à faible Temporaire	Arrosage des surfaces non revêtues par temps sec
	Chantier	Travaux de terrassements et de construction Fonctionnement des engins de chantier	Asphyxie et détérioration de la végétation au droit de la réserve naturelle par des poussières et particules polluantes	Modéré Temporaire	Maintien d'une bande tampon boisée sur une partie du périmètre de l'opération en lisière avec la Réserve naturelle  Arrosage des surfaces non revêtues par temps sec
	Exploitation	Augmentation du trafic routier	Emission de polluants atmosphériques	Modéré Permanent	Participation au développement des transports collectifs et des modes de déplacements doux
	Chantier	Bruits des engins de chantier	Nuisances sonores	Localement modéré Temporaire	Respect de la législation en vigueur sur le bruit Chantier diurne
	Exploitation	Circulation automobile	Nuisances sonores	Négligeable	/
SANTÉ HUMAINE PATRIMOINE CULTUREL	Chantier	Risques d'accidents	Atteinte aux personnes	Faible à élevé Temporaire	Chantier clôturé Accès contrôlé et sécurisé, signalisation adaptée Aménagements de passages piétons protégés Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
	Exploitation	Risques d'accidents de circulation	Atteintes aux personnes	Faible à moyen Permanent	Réseau viaire urbain, prise en compte des différents modes de déplacement Aménagement des carrefours avec routes de desserte sécurisées (Zones de stationnement et voies internes adaptées aux besoins)
	Projet/ Exploitation	Développement de gîtes larvaires de moustiques	Transmission de maladies graves	Modéré Permanent	Usage raisonné des gouttières Emprises nécessaires à la circulation des engins de démolition
	Chantier / Projet	Réalisation des travaux	Destruction de vestiges archéologiques	Variable Permanent	Mesures d'évitement à prévoir selon les résultats du diagnostic archéologique prescrit
CLIMAT ET VULNERABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Exploitation	Consommation électrique des logements Consommation des équipements et éclairage public Transports et déplacements	Rejet de gaz à effet de serre Réchauffement climatique	Faible à modéré Permanent	Les logements devront être conformes à la RTAA DOM  Bâtiments conçus selon les principes de l'architecture bioclimatiques. Éclairage public conçu de façon à limiter les consommations énergétiques, et orienté de manière à impacter le moins possible la faune en bordure de la Réserve naturelle  Zone d'aménagement située à proximité des équipements publics
	Exploitation	Réchauffement climatique Élévation moyenne du niveau de la mer Augmentation de la cote d'altitude des exutoires en mer	Inondations / submersion des zones basses	Nul au droit du projet	/
RISQUES MAJEURS	Exploitation	Remblais dans le champ d'expansion des crues – Implantation de bâtiments en zone inondable	Augmentation des risques d'inondation	Faible Permanent	Respect du règlement du PPRi Transparence hydraulique au niveau de la voie d'accès Remblais limités dans la zone basse, pas de zones sensibles en aval, présence de vastes zones de champs d'expansion des crues non constructibles aux exutoires
COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS ET SCHEMAS DIRECTEURS	Projet	Projet conforme au SAR projet conforme au SCOT projet conforme aux orientations du SDAGE	/	/	/
	Projet	Partie du projet (3565 m²) située en zone EBC du PLU non aménageable	Nécessité de réaliser une modification de zonage	Temporaire	Modification simplifiée du zonage du PLU La zone classée en Espace Boisé Classé est en réalité une zone de friche sans enjeux réels de conservation

## 6 SYNTHÈSE ESPÈCES PROTÉGÉES ET/OU DÉTERMINANTES ZNIEFF ET MESURES DÉDIÉES

Tableau 1: Synthèse des enjeux, des impacts et mesures correctrices pour les habitats, la faune et la flore – V. Pelletier 14/01/2019

Thème	Nom français	Nom scientifique	Statut	Habitat	Enjeu de conservation	Impact sans mesure	Impact avec mesure	Description Mesure
Espace protégé	Réserve Naturelle MGM		P	Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien d'une lisière forestière
Habitat	Forêt mature			Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien de la forêt mature
Habitat	Marais			Marais	Fort	Fort	Faible	Maintien du marais
Flore		<i>Vanilla cf. palmarum</i>	D	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Flore		<i>Aristolochia stahelii</i>	D	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Flore		<i>Crinum erubescens</i>	D	Marais	Modéré	Faible	Faible	Maintien du marais
Faune	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	P	Passage	Modéré	Inexistant		
Faune	Ibis vert	<i>Mesembrinibis cayennensis</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Urubu noir	<i>Coragyps atratus</i>	P	Milieux rudéraux	Faible	Faible	Faible	
Faune	Aigle tyran	<i>Spizaetus tyrannus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Harpagide bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Milan bleuâtre	<i>Ictinia plumbea</i>	P	Forêts	Modéré	Faible	Faible	Maintien de la forêt mature
Faune	Buse à gros bec	<i>Rupornis magnirostris</i>	P	Milieux rudéraux	Faible	Faible	Faible	
Faune	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	Milieux rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Râle grêle	<i>Laterallus exilis</i>	P	Milieux rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Ibijou gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Ermite nain	<i>Phaethornis longuemareus</i>	D	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Batara à gorge noire	<i>Frederickena viridis</i>	P/D	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Alapi à menton noir	<i>Hypocnemoides melanopogon</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Faible	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature

Faune	Tyranneau des palétuviers	<i>Sublegatus arenarum</i>	P	Milieux rudéraux	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt hydromorphe
Faune	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Manakin tijé	<i>Chiroxiphia pareola</i>	P	Forêts	Modéré	Modéré	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Troglodyte à face pâle	<i>Cantorchilus leucotis</i>	P	Milieux rudéraux	Faible	Faible	Faible	Défrichage en saison sèche
Faune	Pécari à lèvres blanches	<i>Tayassu pecari</i>	D	Forêts	Fort	Fort	Modéré	Maintien de la forêt mature
Faune	Rainette naine	<i>Dendropsophus walfordi</i>	NT	Marais	Modéré	Modéré	Faible	Maintien du marais

Sur les 19 espèces protégées d'oiseaux détectées sur la zone :

- 5 espèces ne font que survoler la zone ou sont de grands rapaces qui nécessitent la présence de grands arbres en secteur forestier calme,
- 4 espèces forestières sont directement liées aux lisières et forêts hydromorphes et leur nid potentiel serait donc automatiquement sauvegardé par le projet (Ibis vert, Batara à gorge noire, Alapi à menton noir, Tyranneau des palétuviers)
- 7 espèces nichent potentiellement dans n'importe quel type de forêt mature et leur nid pourrait donc se trouver dans le secteur déforesté. Toutefois, les chances réelles qu'un nid d'une de ces espèces soit présent demeurent infimes
- 3 espèces se reproduisent probablement sur le site et nécessitent une demande de dérogation pour destruction : Rôle kiolo, le rôle grêle et le Troglodyte à face pâle sont des oiseaux qui vivent et nichent dans les friches denses, herbacées et arbustives. Le repérage et la découverte du nid de ces oiseaux est impossible.

Un dossier de dérogation sera réalisé concernant ces 3 espèces.

La DEAL a souhaité élargir la demande 4 oiseaux forestiers supplémentaires : Ibis vert, Batara à gorge noire, Tyranneau des palétuviers et Manakin tijé.

Le dossier de demande dérogation à la destruction d'espèces protégées est donc établi pour 7 espèces soit :

- Rôle kiolo
- Rôle grêle
- Troglodyte à face pâle,
- Ibis vert
- Batara à gorge noire
- Tyranneau des palétuviers
- Manakin tijé.

## 7 COUT DES MESURES D'INSERTION

### 7.1 SEQUENCE EVITER – REDUIRE – COMPENSER

Cette partie a pour objectif de présenter le coût des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place pour le projet.

	Définition	Description	Coût
Evitement	secteur ouest du terrain non aménagé	Maintien d'une zone à fort enjeux de conservation de 3,84 ha - Préservation d'une partie de la forêt mature - Préservation des zones humides	3 456 000 €
	préservation d'une bande tampon de 30 mètres en limite de la Réserve	Une bande tampon de 30 mètres de largeur sera préservé sur une longueur de 450 mètres environ	1 197 000 €
Réduction	Déplacement de 2 espèces flore remarquable	Les deux espèces de lianes <i>Vanilla cf. palmarum</i> et <i>Aristolochia stahelii</i> seront déplacées et réinstallés à proximité immédiate, dans les zones forestières non impactées par le projet	675 €
	Fossés de décantation provisoire avec ouvrages de filtration	Mise en œuvre (matériau avec géomembrane, enlèvement et curage)	81 000€
	Mise en place de signalisation routière pour sécurité	Implantation de panneaux, marquages au sol, zones 30	38 000 €
	Aménagement paysager	Plantation d'arbres, d'arbustes et de haies	42 000 €
	Ouvrage de dissipation des eaux pluviales + filtration	Fossé enherbé / enroché évasé mis en place au niveau de chaque exutoire des eaux pluviales	25 600 €
	Déplacement de la faune peu mobile	L'association Kwata interviendra pour déplacer la faune peu mobile avant la réalisation des opérations de déforestation	Non évalué
Compensation	Acquisition foncière	Participation à une opération d'acquisition foncière par le Conservatoire du Littoral	9000 €
	<b>Coût total</b>		<b>4 849 317 €</b>

**La principale mesure mise en place dans ce projet est une mesure d'évitement : non aménagement d'une zone à enjeux environnementaux de 5,1 ha (soit 20,7% de la surface du projet).**

L'estimation du coût de cette mesure se chiffre en perte de foncier aménageable.

Les autres mesures sont soit intégrées dans le budget global de la conception de l'ouvrage soit intégrée à la réalisation du chantier (pratiques à adapter).

## **7.2 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI**

### **Mesures de suivi**

Le suivi des espèces remarquables afin de vérifier leur maintien sera réalisé. Il consistera en un suivi sur cinq années successives à raison de deux visites par an, à deux saisons différentes.

Un suivi de la qualité de l'eau aux mêmes points qu'à l'état initial seront réalisés juste après la réalisation des travaux et pendant une durée de 2 ans (à raison de 2 mesures par an).

### **Mesure d'accompagnement : gestion de la bande tampon**

Une zone tampon non aménagée est préservée dans le cadre du projet entre la réserve naturelle du Mont Grand Matoury et l'urbanisation projetée au niveau du lotissement.

Cette zone tampon se présente sous la forme d'une bande d'environ 30 m de largeur en bordure Sud de la réserve et 80 m de largeur en bordure Ouest.

Les milieux naturels qui constituent la bande tampon sont en partie des habitats à enjeux, notamment à l'ouest : marais à jonc et forêt mature hydromorphe, ainsi que de la forêt secondaire dégradée.

Cette zone ne sera ni aménagée, ni déforestée.

La bande tampon restera dans un premier temps la propriété du pétitionnaire. Celui-ci s'engage à mettre en place un contrat de type « ORE » (Obligations Réelles Environnementales) avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Guyane pour la gestion de cette zone.

## **8 JUSTIFICATION DU PROJET**

L'opération des Plaines de la Chaumière proposera 120 lots à bâtir et 3 bâtiments collectifs. Cette opération permettra de répondre à une partie de la forte demande en logement sur Matoury. Le projet est conforme au projet d'aménagement et de développement durable de la commune telle que défini dans le PLU.

### ➤ Enjeux écologiques :

Le parcellaire retenu est celui qui présente le moindre impact environnemental tout en assurant la faisabilité du projet.

Les zones humides sont entièrement préservées, ainsi que plus de la moitié de la forêt mature hydromorphe / drainée. Au total ces mesures de maintien d'habitats représentent **5,1 hectares, soit 20% de la totalité de la surface** du terrain qui ne sera pas aménagée.

Cela permet également de préserver une zone tampon avec la réserve naturelle sur toute la limite ouest.

### ➤ Surface des parcelles :

Le choix de proposer des parcelles de taille moyenne (environ 1100-1200 m<sup>2</sup>) correspond à une adaptation entre l'offre et la demande actuelle pour les terrains à lotir.

### ➤ Ouvrages de rétention des eaux pluviales :

Les exutoires des eaux pluviales de la zone à aménager sont des zones basses humides en lien avec la zone de marais et les mangroves bordant la rivière de Cayenne.

Ces secteurs, non aménageables, ne présentent pas d'enjeux en termes d'augmentation des débits d'eaux pluviales.

Pour cette raison il a été décidé de ne pas réaliser d'ouvrages de rétention des eaux pluviales, mais seulement de limiter l'imperméabilisation sur la zone.

## 9 CONCLUSION

Le projet d'aménagement des Plaines de la Chaumière sur la commune de Matoury est un projet qui participe au développement de l'offre en logements et équipements à l'échelle de l'île de Cayenne.

Il s'inscrit dans un secteur périurbain soumis à la pression urbaine : on note la présence de défrichements et d'abattis opérés sur la zone d'étude. Il est également proche d'un espace naturel sensible : la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury.

L'implantation du projet est compatible avec les schémas, plans et programmes s'appliquant sur le secteur.

L'emprise du projet a été réduite de manière à préserver les zones humides présentes et plus de la moitié de la forêt mature hydromorphe / drainée. Le parcellaire retenu est celui qui présente le moindre impact environnemental tout en assurant la faisabilité du projet.

Les principaux impacts négatifs du projet sont liés à l'artificialisation d'un espace en bordure de la réserve naturelle : destruction d'habitats de forêt, dérangement de la faune et destruction potentielle de nids d'espèces protégées, trafic routier supplémentaire...

Des mesures d'atténuation, de compensation, d'accompagnement et de suivi ont successivement été mises en place afin de renforcer graduellement la prise en compte de l'environnement.

## 10 ANALYSE DES METHODES D'EVALUATION UTILISEES

### 10.1 CARACTERISATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial est une étape fondamentale car elle met en évidence les caractéristiques du site et permet d'estimer la sensibilité générale de son environnement. Elle touche à tous les aspects de l'environnement du projet : milieu physique, milieu naturel, milieu humain, paysage et patrimoine, contexte général.

Les méthodes utilisées pour caractériser l'état initial comprennent :

- des investigations de terrain destinées à appréhender l'ensemble des enjeux environnementaux localisés sur le site,
- un recueil de données auprès des divers organismes et administrations locaux,
- des recherches et analyses bibliographique,
- d'éventuelles enquêtes auprès des personnes concernées directement dans le projet.

### 10.2 EVALUATION DES EFFETS DU PROJET

#### ▪ Méthode de calcul des débits de pointe des bassins versants

Le choix de la méthode se fait d'après les préconisations du rapport préliminaire Evaluation des débits caractéristiques sur les bassins versants non jaugés en Guyane (DIREN, 2008).

Les temps de concentration, l'intensité de pluie projet, les coefficients de Montana, le coefficient de ruissellement et le débit de pointe sont calculés avec les formules standards.